

ENQUÊTE EN BAS DÉBIT

LE 21 MARS 2012 JEAN MARC MANACH

L'identification du terroriste au scooter a été très rapide, selon certains. La chronologie que nous avons reconstituée montre qu'elle aurait pu intervenir plus rapidement. En cause, le délai très long avec lequel les adresses IP en relation avec le premier assassinat ont été demandées et obtenues. Des sources policières confirment l'existence, dans cette affaire, d'un délai inhabituel pour une opération de cette nature.



Interrogé sur RTL sur le point de savoir si on aurait pu identifier le terroriste au scooter plus tôt, et donc empêcher la tuerie dans l'école juive de ce lundi – quatre victimes, dont trois enfants -, Gérard Longuet, ministre de la défense, a répondu *“je ne pense pas, sauf à transformer la France en Etat policier”*. Et d'ajouter :



“C'est la question de l'Etat de droit. Nous pouvons en effet considérer chaque Français comme suspect. Ce n'est pas notre culture. Un Français n'est pas, à première vue, “coupable”.



À une personne qui demandait si les croisements de données qui ont permis l'identification de Mohamed Merah n'auraient pas pu être effectués plus avant, **rapporte Le Point**, un haut fonctionnaire a déclaré : *“Oui, mais nous serions dans un État totalement surveillé”*.

Interrogé par *LesInrocks.com*, Didier Hassoux, co-auteur de *“L'espion du président”*, sur les dérives de la DCRI, s'interroge de son côté : *“pourquoi a-t-il fallu attendre neuf jours ? Je ne vois pas pourquoi on ne lui a pas collé une balise au cul durant les deux ou trois jours ayant suivi le premier meurtre”*.

La réponse est simple : il a fallu attendre deux jours pour localiser physiquement Mohamed Merah, mais aussi et surtout six jours pour identifier quels ordinateurs, et donc potentiellement quels internautes, avaient consulté la petite annonce postée par la première victime du terroriste. Reste à savoir pourquoi. Retour sur une enquête qui aura duré dix jours.

La petite annonce, priorité des enquêteurs

Lundi 12 mars. **Un motard abattu d'une balle dans la tempe à Toulouse**. C'est ainsi que *La Dépêche* évoque, à 3h49, un faits divers ayant eu lieu la veille, sans préciser que la

victime est un militaire. Le 13, le journal se demande s'il s'agit d'**un vol ou d'une affaire de coeur**, mais précise cette fois qu'il s'agissait d'un officier parachutiste considéré comme *"un excellent élément"*.

Plus important : *La Dépêche* évoque le fait que la victime avait posté une **petite annonce** sur LeBonCoin.fr fin février afin de vendre sa moto, et qu'il aurait reçu, quelques minutes avant d'être abattu, *"un coup de fil"* à ce sujet :



Ce rendez-vous était-il un piège ? Le ou les faux acheteurs ont-ils paniqué ? Le bike-jacking a-t-il mal tourné ? L'hypothèse fait partie des « priorités » des enquêteurs.



L'article, publié le 13 à 7h46, laisse entendre que la police avait fait de cette petite annonce l'une de ses *"priorités"* dès le lundi 12, au lendemain du meurtre.

La DCRI l'identifie jeudi

Jeudi 15 mars. Suite au meurtre des deux autres militaires, la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) dresse, dans la journée, **rapporte Libé**, la liste d'une dizaine d'individus suspectés de sympathie avec les groupes islamistes en Afghanistan et au Pakistan, dont Mohamed Merah.

Une information confirmée par *Le Monde*, qui **précise** que Mohamed Merah avait effectué *"plusieurs séjours en Afghanistan et au Pakistan, dans des camps d'entraînement d'Al-Qaida"*, et qu'il faisait partie des *"profils que nous surveillons"*, a indiqué au *Monde* une source du renseignement intérieur. *Nous l'avions dans le collimateur*.

Claude Guéant aurait ainsi précisé, **rapporte Le Parisien**, qu'il *"était suivi depuis plusieurs années par la DCRI et ses agents toulousains, mais jamais aucun élément de nature à (faire) penser qu'il préparait une action criminelle n'était apparu"*.

Ce même jeudi soir, les services de Police judiciaire font le lien entre l'arme utilisée à Toulouse et celle qui avait frappé à Montauban : *"à cet instant, s'est déclenché un énorme effort de mobilisation"*, a expliqué Gérard Longuet, avec près de 200 enquêteurs lancés sur la piste du tueur au scooter.

Six jours pour identifier des adresses IP

Contacté par *OWNI*, LeBonCoin.fr a déclaré ne pas être *"autorisé"* à nous dire quand les services de police judiciaire lui avaient demandé la liste des ordinateurs ayant consulté la petite annonce en question, ni quand le site les leur avait transmis.

D'ordinaire, nous confirme une source policière, ce genre d'opérations ne prend que quelques minutes. Un autre source, proche de ceux qui répondent à ce type de réquisitions judiciaires, indique de son côté qu'elles sont traitées *"en 48h maximum"*.

Or, selon nos informations, ce n'est que le vendredi 16 mars, soit cinq jours après le premier meurtre, et trois jours après que la piste, considérée comme l'une des *"priorités"* des enquêteurs, ait été évoquée dans la presse, que la liste des **576 adresses IP** a été transmise aux fournisseurs d'accès à l'internet (FAI). Ces adresses IP identifient les ordinateurs sur les réseaux, permettant donc de **remonter jusqu'aux utilisateurs**.

Ensuite, les FAI semblent eux avoir œuvré prestement : François Molins, procureur de la République de Paris, a expliqué que les résultats des vérifications, et donc la liste des abonnés à qui avaient été attribuées ces adresses IP, ont été connues le samedi 17 mars.

Une multitude de pistes

Cette liste, qui va s'avérer décisive, n'était que l'une des pistes suivies par les enquêteurs, qui ont également vérifié, toujours selon François Molins, 7 millions de données téléphoniques, et procédé à plus de 200 auditions, entraînant la rédaction de plus de 1000 PV.

La Dépêche **précise** que parallèlement, près de 20 000 dossiers militaires sont examinés par la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) *“puis, pour certains, croisés avec les connexions internet. Chou blanc.”*

Dans la liste des internautes ayant consulté la petite annonce, un nom attire l'attention des enquêteurs, **écrit Rue89** : Mme Aziri, mère de deux garçons connus des services de police :



Abdelkader Merah, impliqué dans une filière de transferts de djihadistes en Irak.

Mohamed Merah, condamné à 15 reprises par le tribunal pour enfants de Toulouse et apparu selon un « profil d'autoradicalisation salafiste atypique ».



Lundi après-midi, les enquêteurs identifient, selon la journaliste Audrey Goutard (à **1h35** de la vidéo) le n° de téléphone portable de Mohamed dans la liste de ceux présents autour de l'école juive où a eu lieu la tuerie.

Le lundi soir, huit lignes téléphoniques de Mme Aziri et de sa famille **sont mises sur écoute**, a expliqué François Molins : *“Problème, on n'avait pas d'élément permettant de les rattacher aux trois affaires.*

Mardi, les enquêteurs recueillent le *“témoignage décisif”* d'un concessionnaire Yamaha, qui révèle avoir reçu la visite d'un des frères Merah lui demandant comment désactiver le traqueur GPS du modèle de scooter utilisé par le tueur.

Mohamed est localisé mardi en début d'après-midi, son frère Abdelkader en fin d'après-midi. La décision de les arrêter dans la nuit est prise à 23h30, ce mardi.

La vidéo de Gérard Longuet, **interrogé** sur RTL :

Gérard Longuet, ministre de la Défense : "20... par rti-fr

Merci à Pierre Alonso, envoyé spécial d'OWNI à Toulouse.

Illustrations par Marion Boucharlat pour OWNI (-)

*Vous pouvez me contacter de façon sécurisée via **ma clef GPG/PGP** (ce qui, pour les non-initiés, n'est **pas très compliqué**). A défaut, et pour me contacter, de façon anonyme, et en toute confidentialité, vous pouvez aussi passer par **privacybox.de** (n'oubliez pas de me laisser une adresse email valide -**mais anonyme**- pour que je puisse vous répondre).*

SOUMETTRE DES FICHIERS À OWNI SUBMIT FILES TO OWNI

OWNI vous offre la possibilité de lui envoyer **sous anonymat** des messages et fichiers.
*OWNI enables you to submit **anonymously** files and messages.*

Si votre message nécessite une réponse, veuillez à nous laisser une adresse email valide (mais anonyme). Voir aussi « Gorge profonde: le mode d'emploi » et « Petit manuel de contre-espionnage informatique ».

SOUMETTRE DES FICHIERS 
SUBMIT FILES

Pour plus d'explications sur ces questions de confidentialité et donc de sécurité informatique, voir notamment « **Gorge profonde: le mode d'emploi** » et « **Petit manuel de contre-espionnage informatique** ».

KOZ

le 21 mars 2012 - 20:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tu milites pour qu'on donne à l'Etat un accès direct ? ;-)

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

TUTUTU

le 21 mars 2012 - 21:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Une remarque : si le terroriste avait été un tant soit peu au courant de techniques servant à se rendre un minimum discret sur internet (techniques indirectement popularisées et vulgarisées suite à la chasse aux pirates), il aurait sans doute eu le temps de faire quelques victimes de plus...

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

TARTARIN

le 21 mars 2012 - 21:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il y a peu, un anglais a tweeté des insultes lors de l'accident cardiaque de Fabrice Muamba. Le lendemain, la police l'arrêtait.

Dans cette histoire, il est bien dommage que la police n'ai pu faire le lien plus rapidement: 576 adresses IP et un salafiste connu.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ROMI

le 21 mars 2012 - 21:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oui, c'est troublant tout ça

Mais il y a une autre chose étonnante: la vidéo protection (surveillance?) J'ai lu dans les différentes dépêches qui ont déferlé pendant les événements qu'il y aurait eu 7800 heures de vidéo protection (surveillance?) à visionner pour en tirer quelque élément pouvant aider à tracer l'auteur des crimes.

Pourquoi 7800 heures? C'est énorme.

Ou alors c'est les 7800 caméras de Toulouse sur 1 heure?

À quoi ça sert la vidéo protection (surveillance?)?

N'est-il pas possible de partir d'une ou quelques caméras autour d'un lieu donné à une heure donnée et de suivre un véhicule, même à posteriori?

On est bien loin des films hollywoodiens où la police suit le suspect en temps réel et vient l'interpeller en hélicoptère...

Alors à quoi ça sert?

Et le "protection" ça signifie quoi?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JOE

le 22 mars 2012 - 15:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Vidéoprotection" c'est le nouveau libellé de la loi LOPPSI pour te faire croire que tu es protégé par une caméra, pur marketing en somme.

Une fois que tous les idiots du village auront pris le pli, comme dans 1984, il deviendra impossible de penser l'existant faute de vocabulaire adapté.

Le fait est que ça ne sert pas à traquer les criminels mais à créer un climat d'anxiété et à bien faire comprendre au public qu'il n'a pas de liberté.

VOUS AIMEZ



12

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ROMI

le 22 mars 2012 - 16:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



ap...

il me semblait bien qu'il y avait un truc...

si un jour je devais me suicider (c'est pas le cas hein!) je crois que je laisserais un papier avec un "adieu, monde débile" ;-)

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PHILIPPE

le 21 mars 2012 - 21:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excellent article. J'aimerais tant que les enquêtes des journalistes français ressemblent toutes à la vôtre. Vous êtes l'honneur de votre profession.

Pour expliquer le délai de réaction, il faut, je pense, essayer l'hypothèse "culturelle" : les méthodes de la police sont encore liées aux techniques traditionnelles (écoutes, auditions, PV "papier",...).

Ce n'est pas un problème juridique : les textes existent.

VOUS AIMEZ



15

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ENACK

le 22 mars 2012 - 17:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oui après la soupe que nous as servi Le Monde – méritent ils encore la majuscule ? – ces derniers jours cet article est un soulagement.

Comme d'habitude ils ont voulu couvrir les évènements en direct.

N'hésitant pas pour ça a mélanger diffusion de rumeurs, informations non vérifiées – qui sont édités une heure après sans le moindre démentis – et communiqués brut de la police...

Et encore je ne parle même pas des photos de membres du RAID non cagoulés dont les visages ne sont floutés qu'une heure après leur publication...

Au final du buzz, de la thune (sous forme de pub en ligne), mais une information tout sauf claire, voire même un peu de désinformation...

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GAETAN

le 21 mars 2012 - 22:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce qui me semble complètement incroyable c'est le temps pour comparer une liste d'une dizaine de personnes dont le suspect et la liste des 576 noms.

Samedi, ces 2 listes étaient dans les mains des enquêteurs. En étant lent, une demi-heure suffit à voir qu'on a le même nom dans les 2 listes, d'aller faire un contrôle au domicile du suspect et d'éviter une nouvelle tragédie!

Comment est-ce possible?

Une chose est sûre, quand le président a fait son discours pour faire peur à tout le monde, il savait que le suspect était identifié...

VOUS AIMEZ



17

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JB

le 21 mars 2012 - 22:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"D'ordinaire ce genre d'opérations ne prend que quelques minutes"
Désolé, mais là je n'y crois pas une seconde. On parle de quoi là exactement ?*

Parce que bon, un site comme leboncoin.fr qui est parmi les plus visités de France doit générer un sacré paquet de log.

Et analyser ce sacré paquet pour en extraire les IP qui ont consulté une page précise ne prend pas quelques minutes. Éventuellement quelques heures si on trouve immédiatement le bonhomme pour faire la recherche.

Juste un truc: les gens ont assez rarement une infra bigdata à dispo pour traiter "en quelques minutes" des giga voire des dizaines de giga de log quotidiens, surtout quand la loi impose une conservation sur un an.

Et là, on n'en est qu'à la case départ, c'est-à-dire l'hébergeur. Une fois qu'on a la liste, il faut trier les IP FR, contacter les différents FAI (telecom compris pour les accès smartphone) et, là encore, attendre les réponses.

Donc bon, quelques minutes... no comment

Nos sources policières ET @LeBonCoin nous indiquent que cela prend donc entre 10 minutes et, "au max", 48h, d'identifier les adresses IP ayant consulté une page web.

Pour le coup, la petite annonce a été considérée comme l'une des "priorités" des enquêteurs le lundi, mais la liste des adresses IP n'a été communiquée aux FAI que le vendredi matin... soit 4 jours après.

La question reste donc de savoir quand la demande a été faite @LeBonCoin, et quand elle a été satisfaite... sachant que le terroriste est apparu dans les fichiers de la DCRI le jeudi.

manhack

VOUS AIMEZ



7

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

POURUNCLOU

le 22 mars 2012 - 0:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En fait pour retrouver les logs ça se fait pas vraiment à la main... enfin on fait à la main des requêtes de recherches automatisés. Comme l'état impose de garder les logs il suffit justement de traiter des données qui sont compilé à cette fin. D'ailleurs vu les faibles délai dont il est question, je ne suis pas vraiment sûr que la conservation des données soit justifié seulement par un impératif légal.

Donc non, en effet, ça ne prend pas quelques minutes ... mais ça prend moins de quelques heures pour avoir les listes d'IP.

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

Z

le 21 mars 2012 - 23:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La question du délai mis par leboncoin.fr pour donner les IP est intéressante et si cela semble toujours "trop long", pour avoir travaillé dans le e-commerce et eu à suivre ce type de demande (pour des vols seulement, heureusement) je peux témoigner qu'isoler ce type d'information n'est pas si simple que ça, a fortiori pour un site avec un trafic tel que leboncoin.

Après, je trouve la réaction de G. Longuet très intéressante et très posée : oui on est émus, choqués, on aimerait qu'au moins la dernière série de meurtres ait pu être évitée. MAIS ! Mais pour éviter ce genre de choses, il faut faire une croix sur nos libertés. On sera toujours en tension entre le sécuritaire et les libertés des citoyens. Je trouve plutôt rassurant, au risque de choquer, que M. Longuet assume totalement le fait qu'on puisse mettre un tout petit peu plus de temps à identifier un coupable mais que cela permette de respecter la globalité des citoyens. Évidemment cela est terrible lorsque le prix à payer, ce sont ces enfants morts... Mais le coupable est le tireur, définitivement le tireur, pas la "lenteur" de l'enquête, à mon avis.

VOUS AIMEZ  2

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

OLIV'

le 22 mars 2012 - 0:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon si je résume bien :

23 ans, 15 condamnations, des voyages au Pakistan et autant de temps pour le repérer ?

La question que je me pose est la suivante : "S'il n'avait pas téléphoné pendant 11 MINUTES à une journaliste de France 24 hier, est-ce que le RAID serait au pied de sa porte ?

VOUS AIMEZ  3

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

OLIVE

le 22 mars 2012 - 9:53 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne suis pas sûr d'avoir compris ? D'après vous, il est forcément "coupable" pour avoir été un adolescent turbulent et fait des A/R au moyen orient ? Mais on va où là ?

Je pense que le français moyen a le sens aiguë du "procès d'intention" quel que soit la manière dont on raconte "l'histoire". S'il avait été "culpabilisé" par les forces de l'ordre par erreur ... j'entends d'ici les mêmes français moyens, ainsi que les lobbies et les associations "humanistes" y aller de leur commentaires tel que "Guéant a encore frappé. Délit de faciès. etc etc".

VOUS AIMEZ  5

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

BOHWAZ

le 22 mars 2012 - 4:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce qui est surtout intéressant c'est que ces données auraient très bien pu ne jamais exister. En effet la LCEN ne requiert à aucun moment de stocker les IPs des visiteurs. Elle demande de ne conserver les IPS que pour création/modification/suppression de contenu (ce qui est déjà quasiment infaisable).

VOUS AIMEZ  3

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

HAKIM

le 22 mars 2012 - 8:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Longuet fait pvssst pvssst pvssst!! Au-dessus c'est le soleil, y a personne.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

PIERRE STONE

le 22 mars 2012 - 14:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il est toujours facile d'être un enquêteur d'élite a posteriori, quand tous les points sont reliés. La question soulevée par G. Longuet est centrale : où est l'équilibre entre état policier et état de droit ? pour ma part, j'estime que l'équilibre est correct en France.

VOUS AIMEZ  3

VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

BESCHRELLE

le 22 mars 2012 - 16:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



excellent article, excellent blog, continuez.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

JB

le 22 mars 2012 - 16:16 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



azertyuiop

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

NADARLANA

le 22 mars 2012 - 18:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Une interrogation que je n'ai pas eu le loisir de lire: pourquoi y a-t-il des types qui décident à un moment de tuer des militaires français et des juifs? Globalement l'existence même d'entités surpuissantes telles que les états produit beaucoup plus de morts, de maladies, de souffrances que celles provoquées par quelques psychopathes isolés. Lorsque ces psychopathes se justifient par les enfants palestiniens et afghans assassinés par ces états on doit se poser des questions, car ces tueries n'auraient peut-être pas eu lieu si les états français et israéliens n'étaient pas des états criminels. L'anarchie a ceci de plaisant: Certes c'est la loi de la jungle mais il n'y a plus de surveillance généralisée exercée par le haut et personne n'a les moyens de commettre des massacres de masse. Au total il y aurait probablement moins de morts...

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

ANTHONY

le 22 mars 2012 - 18:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Chose est sûre : il est toujours facile de critiquer après coup. Peut être qu'en inversant les choses on est aussi dans le juste : grâce au travail des enquêteurs d'autres crimes ont été évités. Remettons les choses dans leur contexte : 10 jours c'est très peu. Pour ma part je salue le professionnalisme des forces de l'ordre.

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

BOLZANO

le 22 mars 2012 - 19:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le 11 mars on avait une petite annonce consultée par moins de 600 personnes et un coup de fil passé au militaire. Demande d'adresses IP + fadettes on trouve le coupable le lendemain ou je regarde trop NCIS ?

VOUS AIMEZ  1 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

GILLOU

le 24 mars 2012 - 23:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Enfin, les bonnes questions !!!
Le site LE BONCOIN répond tout les jours aux réquisitions des enquêteurs. La technique est banale et bien rodée.
MEHRA a donné rendez-vous à sa victime soit en appelant son portable qui était sur l'annonce (je l'ai vu) soit par un mail de contact à travers le site. Dans ce cas, la victime a renvoyé un mail à MEHRA.
En croissant tout cela, les fadet, LE BONCOIN et le FAI de la victime on ne trouve qu'un seul nom car je ne pense pas que plusieurs meurtriers ont donné rendez-vous à la victime le même jour et à la même heure.
Au départ de l'enquête cela ne devait pas être la piste privilégiée.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AETHELWYN

le 22 mars 2012 - 21:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



A QUI ce délais a-t-il profité ?

a QUI, en majuscule, en grand, en gros, en gras. A QUI ?

Je crois qu'il faut même réfléchir aux questions que l'on se pose sur ce genre d'affaire.

A QUI même l'affaire a-t-elle profité ? Si l'on regarde les journaux et que l'on compare les grands nationaux et les non-pervertis...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AETHELWYN

le 22 mars 2012 - 22:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://tempsreel.nouvelobs.com/high-tech/20120322.OBS4384/apres-toulouse-nicolas-sarkozy-veut-surveiller-internet.html>

Je vous laisse admirer les enfants.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MARTIN PÊCHEUR

le 22 mars 2012 - 21:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"la liste d'une dizaine d'individus suspectés de sympathie avec les groupes islamistes en Afghanistan et au Pakistan, dont Mohamed Merah."

Cette liste était disponible jeudi 15. Pourquoi ne pas les avoir mis en GAV + perquisition ? Où tout au moins tout de suite sur écoute ?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FELEP

le 23 mars 2012 - 0:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



la question que je me pose : sur les 570 personnes qui ont consulté l'annonce il ne doivent pas être nombreux a avoir contacté le vendeur , il doit y avoir des traces . sur l'annonce du bon coin il ya le numéro du militaire Merah lui a t'il téléphone pour fixer le rendez vous ?

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GEORGE

le 23 mars 2012 - 1:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Avec le DPI, ça sera enquête haut débit! Merci qui?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MALTHUS

le 23 mars 2012 - 2:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



« Puisque tout le monde est au taquet sur cette histoire, on va résumer :

3 militaires se font tuer...personne ne fait rien

4 juifs se font tuer...et là plan écarlate et dans la même journée dès 3h du matin on identifie le meurtrier..

Je ne censure jamais de commentaire, mais là j'hésite; rétablissons les faits : les

enquêteurs de la PJ et du renseignement ont été mobilisés dès le jeudi et donc la 2e tuerie des militaires.

manhack

Meurtrier qui aurait pu être repéré avant puisque ce jeune homme a été retrouvé grâce à l'adresse IP de sa maman (madame Aziri et non pas Merah)

Ce jeune homme aurait donc volontairement voulu tué ce militaire maghrébin en prétendant vouloir acheter sa moto....?

Question? comment savait-il qu'il était militaire..ou qu'un militaire vendait son scooter sur le bon coin?

Donc la théorie de "je l'ai tué car il était militaire" semble farfelue car comment pouvait il savoir que c'était un militaire derrière son écran d'ordinateur..?

Ensuite, il se réfugie dans son appartement mais à 1h du matin il décide d'appeler la rédactrice en chef de "france 24" pour revendiquer ces meurtres...

À 3h du matin le RAID débarque pour la première fois à son domicile avec un bélier hydraulique capable de détruire des portes blindées, mais comme le jeune homme était réveillé il a bloqué sa porte et s'est mis à tirer blessant 3 personnes...

Dans la journée ils évacuent les habitants de l'immeuble sans que le jeune homme ne s'en rende compte...

Toujours dans la même journée on apprend qu'il se confie au "médiateur" lui indiquant qu'il comptait tuer ce matin 1 militaire et 2 policiers repérés au préalable..

Question? pourquoi appeler france 24 à 1H du matin pour s'auto-dénoncer alors qu'il compte quelques heures après aller tuer 3 autres personnes?

Il confie également au "médiateur" qu'il fait partie d'Alqaeda, que le scooter volé et repeint se situe à tel endroit, que la voiture de son frère contenant des armes, des explosifs (selon M6), du matériel servant à faire des explosifs (selon TF1) et pas d'explosif (selon BFM TV) se trouve à tel autre endroit..

Certains politiciens nous confient qu'il était parti en Afghanistan en 2004 pour suivre un stage commando...en 2012 il a 23 ans...et en 2004?...14 ans?

Ils nous disent également qu'en Afghanistan il s'est fait arrêté pour avoir posé des bombes à kandjar, mais que les talibans l'ont aidé à s'enfuir, puis il est rentré en France !..tout ça à 14 ans bien sur..

Ensuite il est parti au Pakistan mais est très vite revenu en France pour cause d'hépatite A..

Son deuxième séjour en Afghanistan s'est déroulé en 2007...et au même moment de 2007 à 2009 il était en prison en France...ce jeune homme se serait-il dédoublé?

Le représentant des autorités afghanes dément formellement d'avoir eu ce jeune homme dans ces prisons...et ce quelle que soit la période...

Cette nuit...après plus de 24h "d'assaut", les médias nous disent que 55 personnes du RAID sont présentes, sans compter la police nationale, les gendarmes etc etc ..Et pourtant aucune intervention...ne pouvaient-ils pas envoyer un gaz soporifique ? ne pouvaient-ils pas constater à l'aide d'une caméra thermique servant à détecter une source de chaleur c'est à dire une personne vivante ou non à l'intérieur de cet appartement?

Les politiciens prétendaient qu'il était sûrement mort suicidé...n'auraient-ils pas pu le savoir en mettant en marche leur caméra thermique?

Les spécialistes des RAID sur BFM TV disaient cette nuit 22H45 que les 3 premières grenades lancées agissaient en quelques secondes et servaient à étourdir, assourdir et aveugler provisoirement le jeune homme...

On apprend que ces mêmes grenades ont en fait servi à détruire la porte, la fenêtre et l'un des murs...

Plusieurs dizaines d'autres grenades ont été lancées..comment a-t-il pu se réfugier et survivre dans la salle de bain d'un appartement d'un vingtain de mètre carré (selon les journalistes) ..

Sans nouvelles de lui de 22h45 jusqu'à 11H30 ce matin, ils ont pensé qu'il était mort ou suicidé...

Ils décident enfin à 11H30 ce matin de lancer l'assaut...55 mecs du RAID!!! 32 heures après...ils enlèvent la porte..normalement déjà détruite la veille, ils entrent aussi par la fenêtre..ils font entrer une caméra..et quand celle-ci arrive proche de la salle de bain, le jeune homme sort armé jusqu'aux dents, tirent 300 ou 60 ou 30 cartouches tout en s'avançant vers la fenêtre (fenêtre ou les RAID sont entrés) puis se jettent par la fenêtre tout en tirant et se retrouve mort au sol...

Fenêtre d'un appartement situé au rez-de-chaussée...

Le procureur dit à 14h30 dans les séances de questions réponses que dans l'appartement fouillé ils avaient retrouvés la fameuse caméra ayant filmé les différents meurtres et qu'ils avaient visionnés les vidéos HIER...!!

HIER? mais comment s'est possible puisque l'appartement a été fouillé aujourd'hui ? sa langue aurait-elle fourchée ? aurait-il gaffé ce fameux procureur de la république de paris ?

Pour finir, nous apprenons qu'au départ il est blanc blond yeux bleus avec des tatouages (d'après les témoins)...qu'il n'est pas pratiquant, ou du moins il ne faisait que le

ramadan..que le samedi d'avant il était en discothèque..qu'un peu plus tôt il portait une crête de punk...(d'après ses proches)

Conclusion : a t'on vu ? entendu? les propos de ce jeune homme de vive voix ? non

...car ils l'ont tué... un peu le remake Khaled Kelkahl...

[http://www.cameroonvoice.com/news/news.rcv?](http://www.cameroonvoice.com/news/news.rcv?id=6337&fb_ref=.T2u6c1b15WE.like&fb_source=home_multiline)

[id=6337&fb_ref=.T2u6c1b15WE.like&fb_source=home_multiline](http://www.cameroonvoice.com/news/news.rcv?id=6337&fb_ref=.T2u6c1b15WE.like&fb_source=home_multiline)

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JACKOSS

le 23 mars 2012 - 14:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Une information confirmée par Le Monde, qui précise que Mohamed Merah avait effectué "plusieurs séjours en Afghanistan et au Pakistan, dans des camps d'entraînement d'Al-Qaida"

Information démentie par le chef de la DCRI, il était bien en Afghanistan et au Pakistan mais il n'a pas fréquenté de camps d'entraînement (il aurait été entraîné par une seule personne, hors des camps)

Il faut un peu vérifier ce que l'on publie et cesser de rapporter bêtement les idioties que les autres écrivent

C'est ce qu'explique effectivement ce vendredi le patron de la DCRI. J'avais de mon côté mentionné ce qu'écrivaient les journalistes mercredi dernier. Le fait est, en tout cas que, camp ou pas, il avait donc bel et bien été entraîné à devenir terroriste.

manhack

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

22 pings

Mohamed Mera retranché à Toulouse et beaucoup d'interrogations le 22 mars 2012 - 9:01

[...] Enquête en bas débit [...]

Mohamed Merah : Loup solitaire ou agent dormant ? | POLICEtcetera le 22 mars 2012 - 9:01

[...] l'assassin, pourtant, l'enquête est déjà critiquée, comme on peut le lire sur le site OWNI. Avec en filigrane cette question : aurait-on pu éviter le massacre de jeunes enfants ? En fait, [...]

» intox2007 Sarkopipo en roue libre après Toulouse ? le 22 mars 2012 - 19:59

[...] cours de cette enquête, il a fallu 10 jours pour analyser 576 IP et adresses liées, soit 57 adresses Ip par jour ... bonjour [...]

Gare aux pédobears nazis terroristes! « Digital Wanderer le 23 mars 2012 - 15:13

[...] dénoncent des ratés, voire une véritable enquête à bas débit comme le détaille très bien Jean Marc Manach. C'est à se demander si l'enquête [...]

Seis días para identificar la dirección IP de un terrorista « Maestroviejo's Blog le 24 mars 2012 - 10:19

[...] Fuente | OWNI [...]

Enquêtes et zones d'ombre autour de Momo le Barjo plus connu sous le nom Mohamed Merah « Bouteille à l'Amer le 24 mars 2012 - 16:25

[...] ait mis un temps inhabituel avant d'obtenir les identités correspondant aux adresses IP. Selon Jean Marc Manach, spécialiste des technologies de surveillance, ce n'est que le 16 mars que la liste des 576 [...]

Sarkozy proposes censorship of terrorist websites after Toulouse shooting « Geeking the Elysée le 24 mars 2012 - 18:30

[...] is an easy counter measure). Even the identification of the Toulouse shooter through an IP address took longer than one would think. Only a so-called Deep Packet Inspection would enable to effectively monitor [...]

Mohammed Merah n'a pas été identifié grâce à une loi I BUG BROTHER le 27 mars 2012 - 10:45

[...] Merah a notamment été identifié parce qu'il avait laissé des traces sur l'Internet. L'adresse IP (qui identifie les ordinateurs sur l'Internet) attribuée à sa maman faisait en [...]

Affaire Merah : des questions toujours sans réponse – Montpellier journal le 27 mars 2012 - 19:20

[...] Jean-Marc Manach qui pose la question sur le site Owni le 21 mars : pour lui, il s'agit d'une « enquête en bas débit ». À l'appui de sa démonstration, il cite La Dépêche qui évoque, pour le premier meurtre de [...]

Les rendez-vous manqués de la police avec Mohamed Merah | ActuHighTech le 28 mars 2012 - 6:01

[...] et celui des personnes surveillées dans la région. Mais le site d'information Owni.fr, qui détaille toute la procédure, s'interroge sur le »délai inhabituel pour [...]

Toulouse : le RAID et la DCRI font face à de fortes critiques « Ligue des droits de l'homme le 28 mars 2012 - 10:01

[...] demander ? Est-ce le site d'annonces Le Bon coin qui a traîné pour répondre ? Selon le site Owni, la PJ n'a demandé ces adresses que le vendredi 16 mars, c'est à dire après la deuxième [...]

L'affabulation – L'affaire #Merah (2) « A.G.E.S.C. le 28 mars 2012 - 12:40

[...] et celui des personnes surveillées dans la région. Mais le site d'information Owni.fr, qui détaille toute la procédure, s'interroge sur le »délai inhabituel pour une [...]

L'affabulation – L'affaire #Merah (2) | Actualité Internationale le 28 mars 2012 - 15:41

[...] et celui des personnes surveillées dans la région. Mais le site d'information Owni.fr, qui détaille toute la procédure, s'interroge sur le »délai inhabituel pour [...]

Mohammed Merah n'a PAS été identifié grâce à une loi antiterroriste... « Ligue des droits de l'homme le 28 mars 2012 - 17:44

[...] Merah a notamment été identifié parce qu'il avait laissé des traces sur l'Internet. L'adresse IP (qui identifie les ordinateurs sur l'Internet) attribuée à sa maman [...]

Merah | Pearltrees le 28 mars 2012 - 20:07

[...] À une personne qui demandait si les croisements de données qui ont permis l'identification de Mohamed Merah n'auraient pas pu être effectués plus avant, rapporte Le Point, un haut fonctionnaire a déclaré : "Oui, mais nous serions dans un État totalement surveillé". Interrogé par LesInrocks.com, Didier Hassoux, co-auteur de "L'espion du président", sur les dérives de la DCRI, s'interroge de son côté : "pourquoi a-t-il fallu attendre neuf jours ? Je ne vois pas pourquoi on ne lui a pas collé une balise au cul durant les deux ou trois jours ayant suivi le premier meurtre". "C'est la question de l'Etat de droit. Nous pouvons en effet considérer chaque Français comme suspect. Enquête en bas débit » OWNI, News, Augmented [...]

Anonyme le 29 mars 2012 - 12:10

[...][...]

Mohammed Merah n'a PAS été identifié grâce à une loi antiterroriste, mais grâce à un logiciel libre | Neo IGS Police Nationale le 30 mars 2012 - 17:45

[...] Merah a notamment été identifié parce qu'il avait laissé des traces sur l'Internet. L'adresse IP (qui identifie les ordinateurs sur l'Internet) attribuée à sa maman [...]

Mohammed Merah n'a PAS été identifié grâce à une loi antiterroriste, mais grâce à un logiciel libre | Sauvons la Liberté – Save Freedom le 30 mars 2012 - 21:15

[...] Merah a notamment été identifié parce qu'il avait laissé des traces sur l'Internet. L'adresse IP (qui identifie les ordinateurs sur l'Internet) attribuée à sa maman faisait en [...]

Seis dias para identificar la dirección IP de un terrorista le 4 mai 2012 - 3:10

[...] y apretarles las tuercas a los internautas... Debemos evitar que nos aterricen. Fuente | OWNI En Nación Red | Internet no sirve para reclutar terroristas | Precaución: terroristas sueltos | [...]

Les 72 anomalies de l'affaire Mohamed Merah | Free Medias le 25 juillet 2012 - 11:49

[...] Comment s'explique le délai anormalement long pour identifier Merah à travers son usage d'Internet ? Son nom sera évoqué pour la première [...]

Les 72 anomalies de l'affaire Mohamed Merah « HICHAM HAMZA le 25 juillet 2012 - 15:37

[...] s'explique le délai anormalement long pour identifier Merah à travers son usage d'Internet ? Son nom sera évoqué pour la [...]

Les 72 anomalies de l'affaire Mohamed Merah « Blida Eveil le 25 juillet 2012 - 20:05

[...] Télé, qu'il n'avait jamais cru à la capture de Merah vivant ? 28/ Comment s'explique le délai anormalement long pour identifier Merah à travers son usage d'Internet ? Son nom sera évoqué pour la première [...]